

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 54 du 7 juillet 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

ARRÊTÉ N° DEP-00136/2023/ARM/DPID

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.

Du 30 juin 2023

ARRÊTÉ N° DEP-00136/2023/ARM/DPID fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.

Du 30 juin 2023

NOR A R M F 2 3 0 1 4 9 6 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

À compter du 1^{er} juillet 2023 :

➤ [Arrêté N° DEP-00421/2022/ARM/DPID du 19 juillet 2022 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [420-0.6.](#)

Référence de publication :

Le directeur de la protection des installations, moyens et activités de la défense,

Vu le décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 41) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié pris pour l'application du décret N° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36),

Arrête :

Art. 1^{er}. Pour les militaires servant au sein de la direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense, la liste prévue à l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire susvisé est fixée en annexe.

L'annexe désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 1^{er} juillet 2023.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023.

Art. 3. L'arrêté N° DEP-00421/2022/ARM/DPID du 19 juillet 2022 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction de la protection des installations, moyens et activités de la défense est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2023.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Le vice-amiral,

*directeur de la protection des installations, moyens et activités de la défense,
haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité adjoint,*

Denis BERTRAND.

ANNEXE

ANNEXE.
POSTES OUVRANT DROIT À LA PRIME DE COMMANDEMENT ET DE RESPONSABILITÉ MILITAIRE (PCRM) AU 1ER JUILLET 2023.

POSTE DE RESPONSABILITÉ MILITAIRE.

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau.

Identifiant du poste CREDO	Libellé emploi type du référentiel des emplois ministériel	Code CREDO de la formation d'emploi	Armée	Intitulé du poste
09SI000114	Directeur d'établissement/service	09SI000	AIR	Directeur adjoint.

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau.

Identifiant du poste CREDO	Libellé emploi type du référentiel des emplois ministériel	Code CREDO de la formation d'emploi	Armée	Intitulé du poste
09SI000065	Expert haut niveau exploitation	09SI000	TER	Chef du département politique de protection.
09SI000072	Expert haut niveau exploitation	09SI000	AIR	Chef du département analyse de la menace.
09SI000175	Expert de haut niveau sécurité des systèmes d'information	09SI000	MER	Chef du département sécurité du numérique.
09SI000172	Expert haut niveau exploitation	09SI000	GND	Chef du département état des lieux - conformité.

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau.

État néant.

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau.

Identifiant du poste CREDO	Libellé emploi type du référentiel des emplois ministériel	Code CREDO de la formation d'emploi	Armée	Intitulé du poste
09SI000174	Expert de haut niveau sécurité des systèmes d'information	09SI000	TER	Responsable moyens capacitaires SSI.
09SI000146	Expert de haut niveau sécurité des systèmes d'information	09SI000	AIR	Responsable menace - LID - Crise CYBER.